



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



2009-04-14

Non classifié

**Rapport trimestriel de la GRC  
sur les armes à impulsions  
du 01-04-2008 à 31-06-2008**

Préparé par :

Unité sur le recours à la force, Section du recours à la force et des programmes opérationnels,  
Sous-direction de la police criminelle nationale, SPCCA



## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire .....	p. 3
Armes à impulsions : déploiements .....	p. 4
Armes à impulsions : efficacité.....	p. 7
Armes à impulsions : catégories d'incidents .....	p. 9
Armes à impulsions : comportements des sujets .....	p. 10
Armes à impulsions : blessures des sujets .....	p. 12
Armes à impulsions : présence d'alcool et/ou d'autres substances .....	p. 15
Annexe A : membres réguliers faisant partie des effectifs de la GRC .....	p. 17
Annexe B : achat et élimination des armes à impulsions durant la période de référence .....	p. 18
Annexe C : membres réguliers formés à l'utilisation des armes à impulsions .....	p. 19
Annexe D : présence d'alcool et/ou d'autres substances et comportements des sujets .....	p. 20
Annexe E : carte des divisions de la GRC .....	p. 21



## Sommaire

Ce rapport sur l'utilisation d'armes à impulsions (AI) par la GRC s'étend sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 30 juin 2008 (période de référence) et fournit des détails sur les types de déploiements, leur efficacité, les catégories d'incidents, les comportements perçus des sujets, les blessures subies par les sujets et la présence rapportée d'alcool et/ou d'autres substances. Dans la majorité des cas, l'utilisation de l'AI s'est révélée un choix d'intervention efficace pour faire face aux comportements de ces sujets. Dans certaines situations, l'AI a été inefficace, notamment à cause du fonctionnement défectueux de l'arme, des vêtements épais ou amples que portaient les sujets ou du déploiement inefficace des sondes.

Les données statistiques dans ce rapport proviennent de renseignements tirés de la base de données de la GRC sur les armes à impulsions.

Ce rapport contient les informations suivantes :

- Au 30 juin 2008, les effectifs de la GRC comptaient 17 949 membres réguliers et 5 844 étaient autorisés à utiliser les AI.
- Il y a eu 328 cas de déploiement d'AI sur 316 sujets durant la période de référence.
- 279 de ces déploiements (85,1%) ont permis de maîtriser les sujets.
- La présence seule (soit le non-déploiement de l'arme en mode à effet paralysant ou en mode à sondes) représente 156 (47,6%) déploiements.
- Les cas de désordre public, d'agression et de violence conjugale représentent 161 de tous les cas (49%) où une arme à impulsions a été déployée.
- Les interventions d'agents attribuables à la santé mentale ou aux idées suicidaires des sujets représentent en tout 49 déploiements d'AI (15,0%).
- Dans 102 incidents (31%), les membres ont déployé leur AI même s'ils ont déclaré faire face à une menace de mort ou de blessures graves.
- La consommation d'alcool et/ou d'autres substances était soupçonnée/confirmée dans 279 incidents (85,1%).
- Sur les 328 déploiements d'AI, dans 96% des cas, aucune blessure n'a été subie autre que l'effet immédiat de l'AI, soit une brûlure légère ou une marque laissée par la sonde.
- Toutes les utilisations de l'AI qui ont été examinées dans le cadre de ce rapport ont été jugées conformes à la politique de la GRC.

## Armes à impulsions : déploiements

Il est possible d'actionner l'AI dans deux modes différents, soit :

- **Le mode à effet paralysant** : appuyer ou enfoncer une AI actionnée sur le corps d'un individu pour lui transférer du même coup l'énergie électrique;
- **Le mode à sondes** : actionner une AI en projetant deux sondes électriques munies de petites barbes qui s'accrochent aux vêtements ou à la peau du sujet pour lui transférer du même coup l'énergie électrique.

L'usage d'une AI est décrit dans le manuel des opérations de la GRC, partie 17. « L'usage » de l'arme dans le cadre d'une intervention est expliqué dans la partie 17.7.2.4 du manuel et survient quand :

- La mise en garde relative à l'AI est lancée. Il s'agit de l'ordre donné par un agent avant d'utiliser l'AI : « Police, arrêtez, sinon vous allez recevoir 50 000 volts d'électricité! »
- L'AI est présentée. Il y a présentation lorsque le membre dégaine l'AI et que sa seule présentation permet de maîtriser la situation, que la mise en garde relative à l'AI soit lancée ou non.
- L'AI est actionnée. L'actionnement survient lorsque la sûreté de l'AI est désengagée et/ou lorsque l'AI est activée en mode à effet paralysant ou en mode à sondes.

Après chaque usage de l'AI, la politique exige des membres qu'ils en informent leur superviseur dès que possible et qu'ils remplissent le formulaire 3996 (Rapport d'utilisation d'AI) avant la fin de leur quart de travail. Le formulaire 3996 décrit en détail l'usage de l'AI lors d'un incident donné.

Pour s'assurer que le formulaire 3996 est rempli comme il se doit, la Section nationale du recours à la force a distribué à toutes les divisions de la GRC un modèle stipulant les informations requises pour bien remplir le formulaire et a réitéré les circonstances dans lesquelles le rapport est exigé. Tous les rapports en suspens sont suivis à l'échelle nationale et mis à jour dès qu'ils sont téléchargés avec succès dans la base de données.

La Section nationale du recours à la force continue d'insister sur l'amélioration et la présentation de rapports complets et exacts relativement à l'usage des armes à impulsions.



## Armes à impulsions – déploiements

Le tableau 1 ci-dessous présente les déploiements d’AI par division sur une base mensuelle pour la période de référence. Le tableau 2 indique les types de déploiements par division. Le graphique 1 à la page suivante illustre la répartition totale des déploiements à l’échelle nationale.

**Tableau 1** Déploiements par division

Province et division		Mois			
		Avril	Mai	Juin	Total:
TNL	B	5	0	0	5
MB	D	12	9	6	27
CB	E	27	39	48	114
SK	F	19	13	17	49
TNO	G	1	5	5	11
NÉ	H	9	6	1	16
NB	J	6	9	9	24
AB	K	18	26	22	66
ÎPÉ	L	0	0	1	1
YK	M	0	2	0	2
NU	V	7	3	3	13
Total:		104	112	112	328

**Tableau 2** Types de déploiement par division

Province et division		Type de déploiement				Total
		Présence / mise en garde seulement	Effet paralysant	Mode à sondes	Effet paralysant et mode à sondes	
TNL	B	1	2	2	0	5
MB	D	14	7	6	0	27
CB	E	53	28	27	6	114
SK	F	30	10	7	2	49
TNO	G	6	3	1	1	11
NÉ	H	6	7	3	0	16
NB	J	11	6	4	3	24
AB	K	31	12	17	6	66
ÎPÉ	L	0	0	0	1	1
YK	M	2	0	0	0	2
NU	V	2	6	2	3	13
Total:		156	81	69	22	328

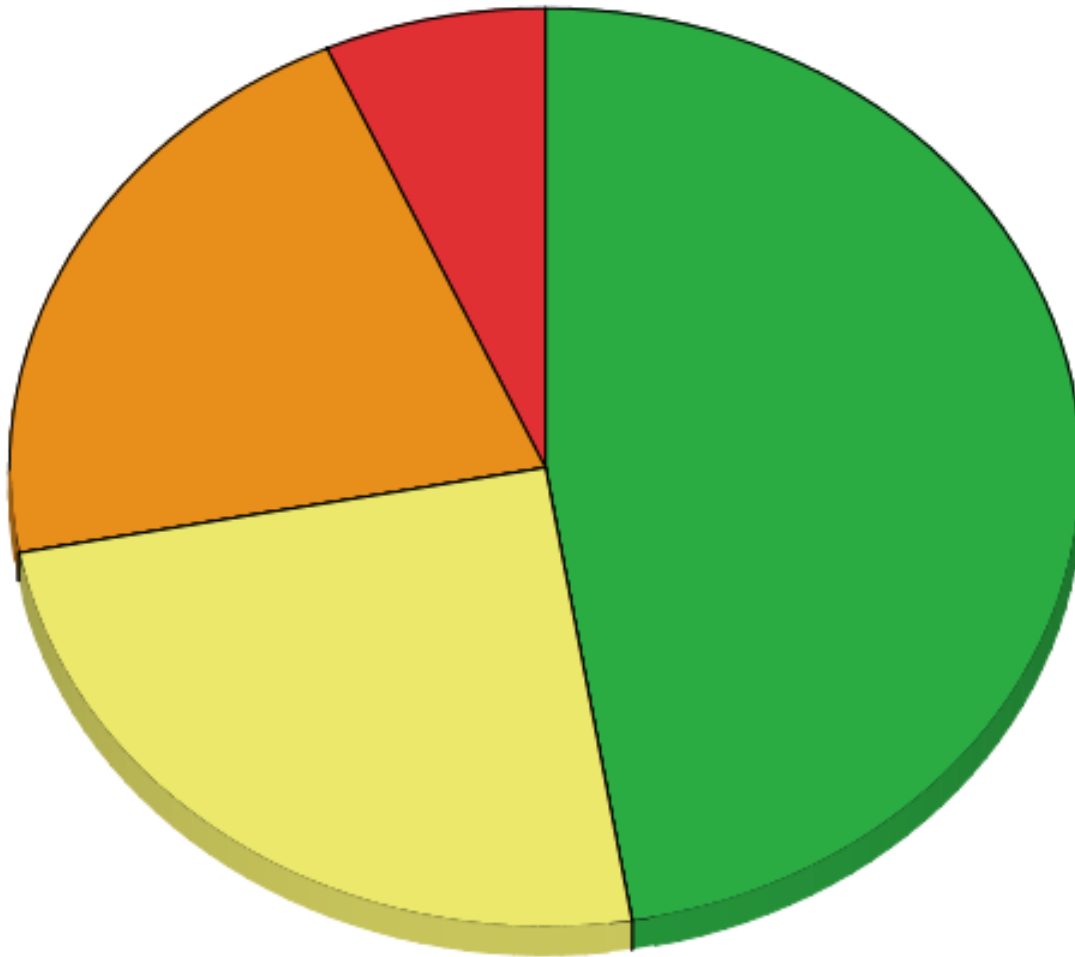


Graphique1

## Types de déploiement

### Types de déploiement

- Présence/mise en garde seulement - 156 (47.6%)
- Effet paralysant - 81 (24.7%)
- Mode sondes - 69 (21%)
- Effet paralysant et mode sondes 22 (6.7%)





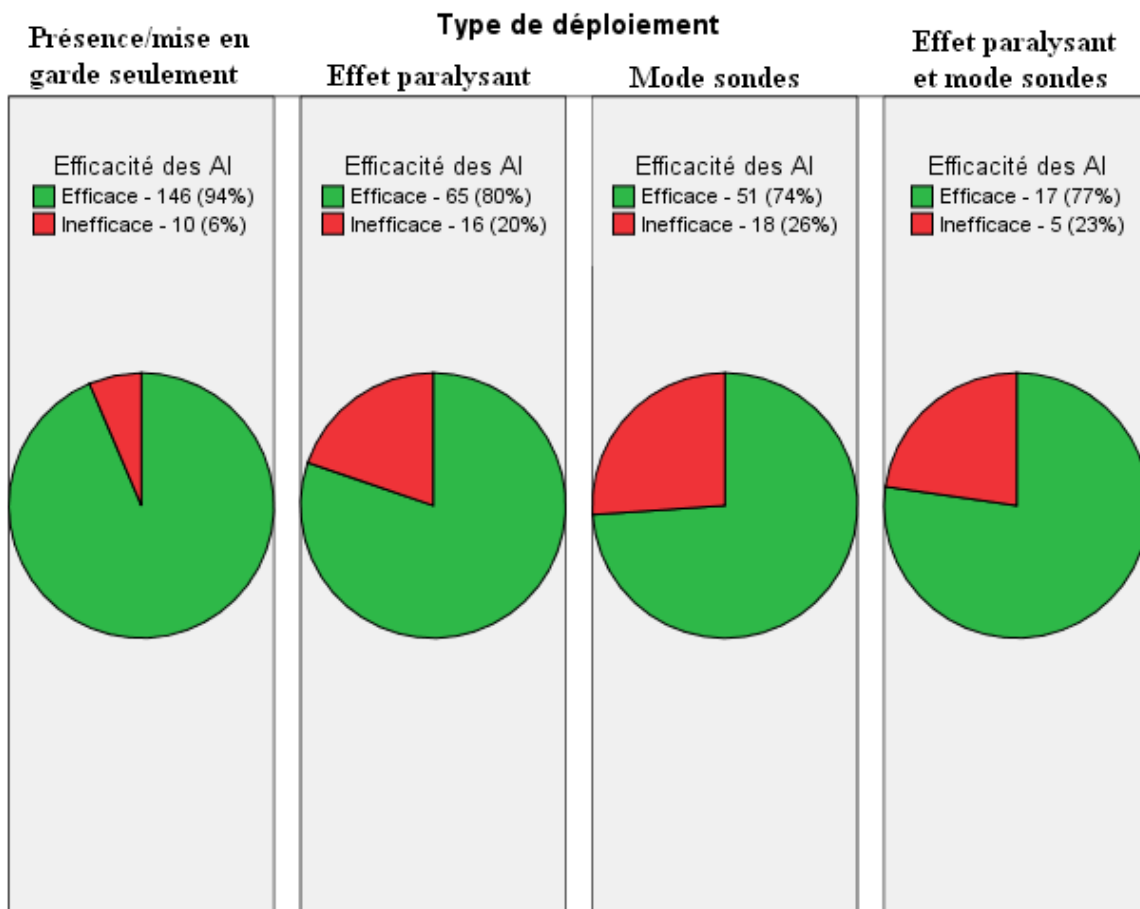
## Armes à impulsions : efficacité

Le tableau 3 nous présente un compte rendu de l'efficacité générale des AI. Aux fins de cette analyse, le terme « efficacité » signifie que le déploiement de l'AI a permis de maîtriser le comportement du sujet. Le graphique 2 présente une analyse plus détaillée de l'efficacité du recours à l'AI en fonction du type de comportement des sujets. Le graphique 3 à la page suivante présente une analyse des cas où le déploiement de l'AI s'est révélé inefficace.

**Tableau 3** Efficacité générale des AI

Efficacité	Efficacité générale	
	Nombre	Pourcentage
Efficace	279	85,1%
Inefficace	49	14,9%
Total	328	100,0%

**Graphique 2** Efficacité des déploiements

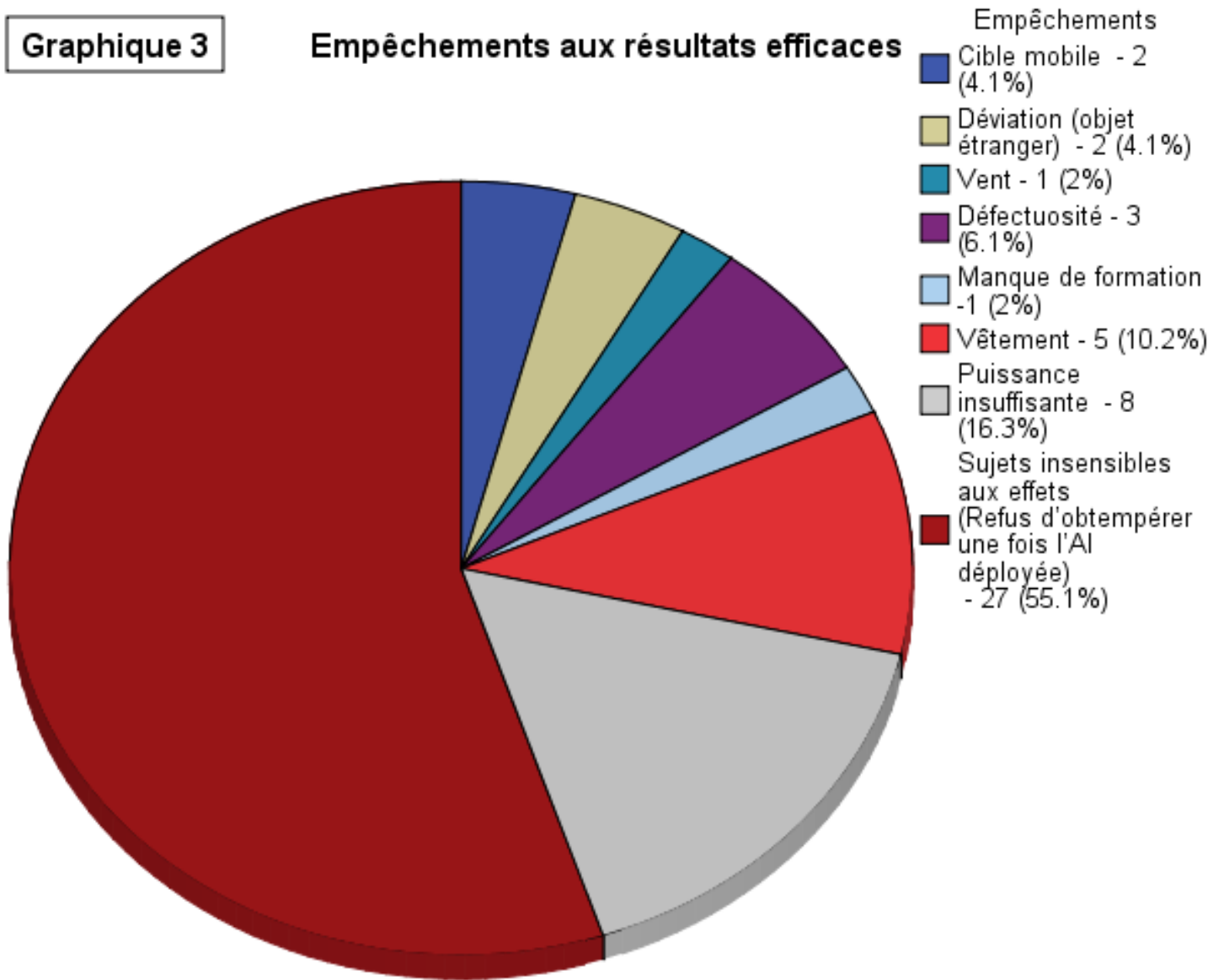






Graphique 3

## Empêchements aux résultats efficaces



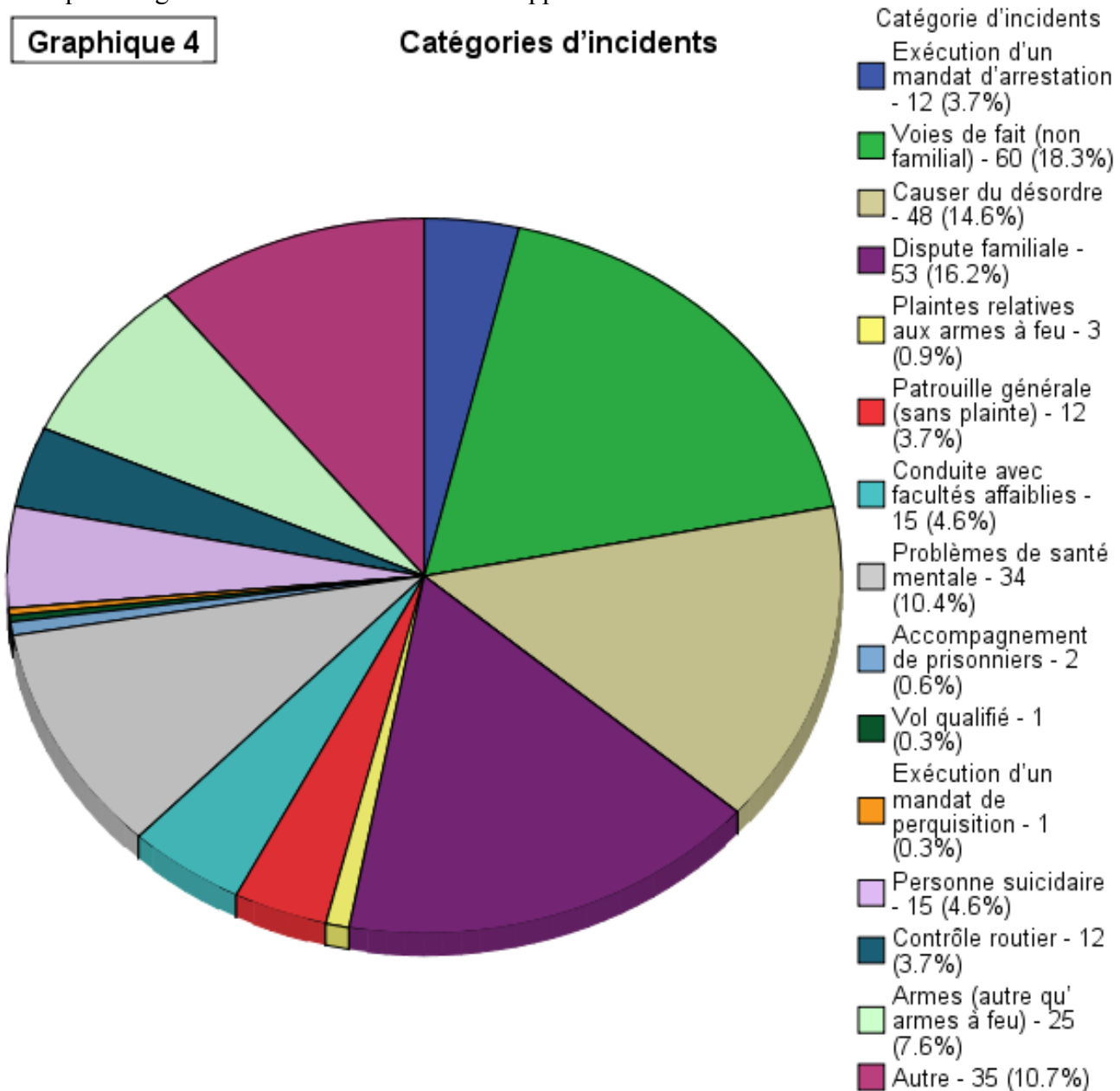


## Armes à impulsions : catégories d'incidents

Le graphique 4 nous montre les catégories d'incidents dans lesquels s'inscrivent les appels de service qui ont entraîné le déploiement des AI. Il existe quinze catégories d'incidents qui peuvent entraîner l'intervention d'un agent ou son affectation sur les lieux d'un incident. Quoique les circonstances et les facteurs conjoncturels puissent évoluer en cours d'incident, la catégorie d'incident initiale pour laquelle on a reçu l'appel de service est celle que les agents doivent inscrire dans leur rapport.

**Graphique 4**

**Catégories d'incidents**



(Remarque : la catégorie « autre » comprend les incidents qui ne constituent pas une catégorie d'incidents à proprement parler, tels que les méfaits, l'introduction par effraction et les menaces.)

## Armes à impulsions – comportements des sujets

Le graphique 5 concerne les comportements des sujets ayant fait l'objet d'un déploiement d'AI.

Pour le moment, la base de données sur les AI n'a pas de champ réservé aux comportements des sujets. Ce sont les renseignements tirés de l'exposé sommaire des faits dans les formulaires 3996 qui ont été utilisés pour établir le comportement des sujets. L'identification des comportements sera comprise dans le formulaire Comportement du sujet/Intervention de l'agent (CS/IA) en cours d'élaboration.

L'examen des incidents au cours desquels un AI a été utilisé sur des sujets résistant passivement a permis d'établir que ces sujets avaient refusé d'obtempérer aux ordres lancés verbalement. L'utilisation par l'agent de l'AI s'appuyait sur son évaluation du risque et sur sa perception d'une menace. Dans tous les incidents rapportés, l'agent a dégainé et a présenté l'AI. Les AI n'ont pas été actionnées ni en mode à effet paralysant ni en mode à sondes sur les sujets qui résistaient passivement.

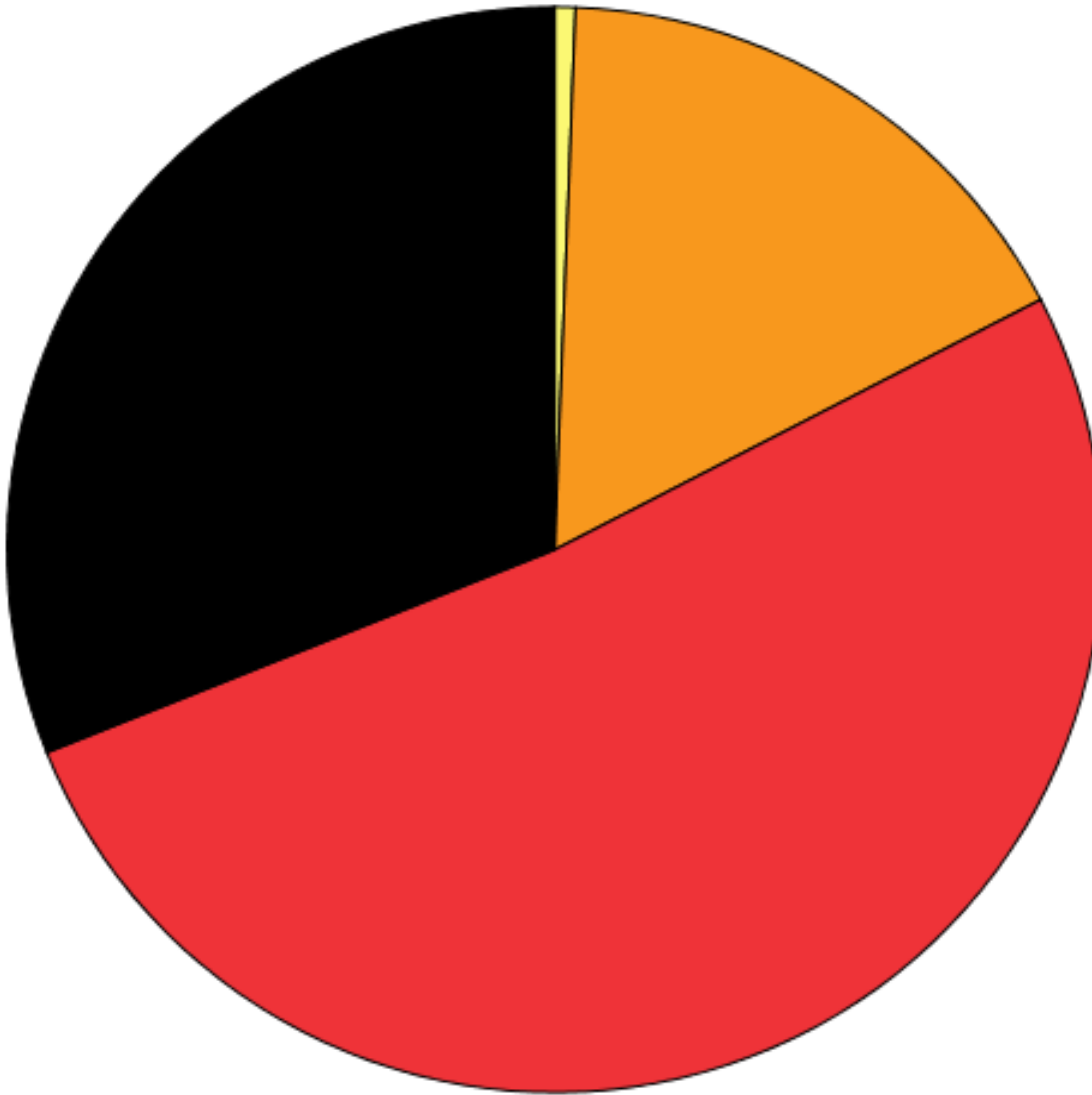


**Graphique 5**

### Comportements des sujets

Comportement du sujet

- Résistance passive - 2 (0.6%)
- Résistance active - 55 (16.8%)
- Combatif - 169 (51.5%)
- Décès ou blessure grave - 102 (31.1%)



## Armes à impulsions – blessures des sujets

Le graphique 6 nous montre le genre de blessures subies par les sujets exposés au déploiement des AI.

Les blessures associées à l'usage des AI s'inscrivent dans les catégories suivantes :

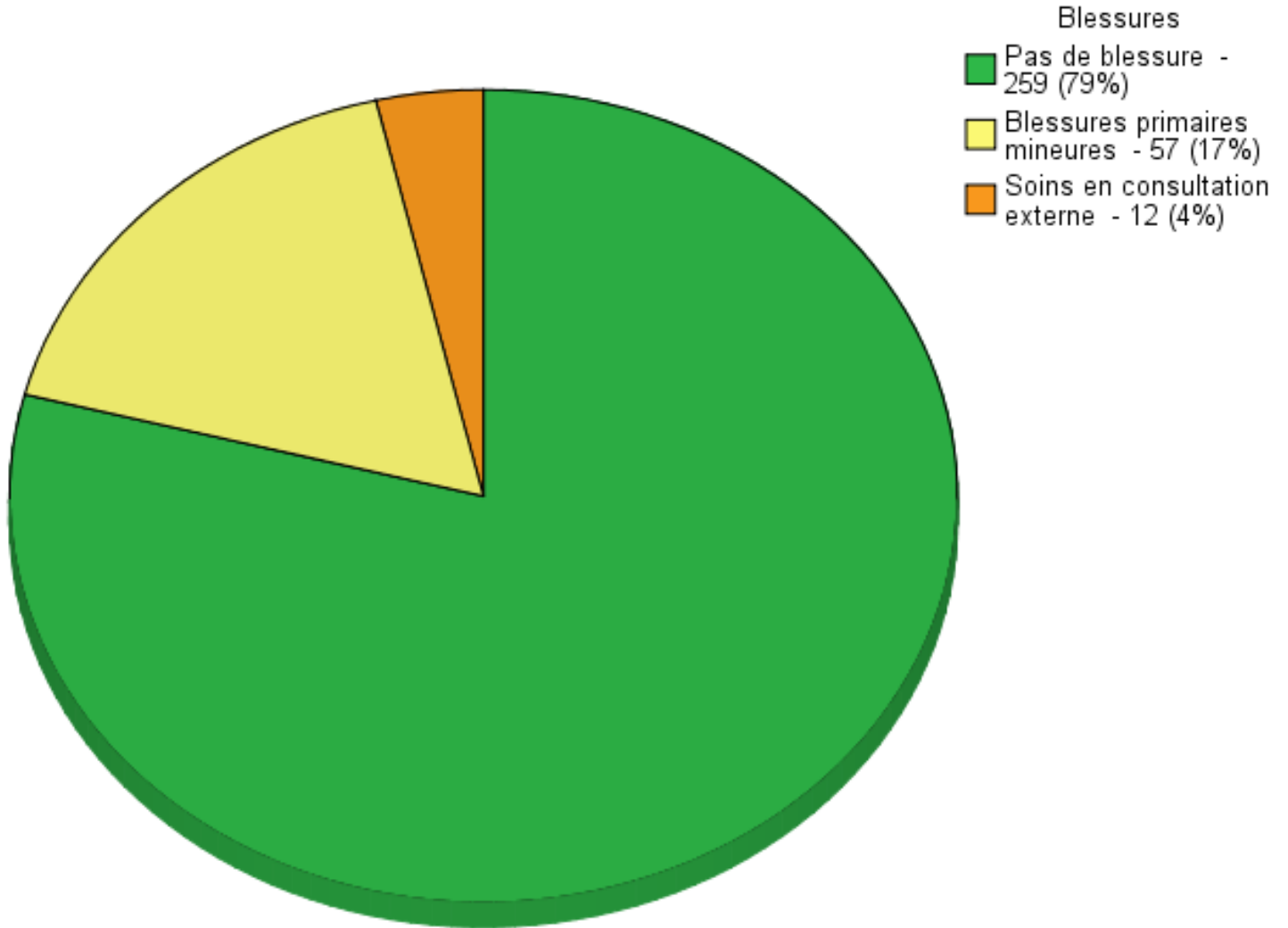
- Pas de blessure
- Blessures primaires mineures – comprennent les effets immédiats de l'usage des AI, tels des brûlures légères, des marques laissées par les sondes, des ecchymoses et coupures superficielles attribuables à une chute ou une empoignade physique avec la police.
- Blessures nécessitant des soins en consultation externe – situation où le sujet a reçu des soins médicaux, mais n'a pas été hospitalisé.
- Blessures nécessitant l'hospitalisation – situation où la blessure associée à l'usage de l'AI a nécessité l'hospitalisation du sujet.
- Décès lié à l'usage de l'AI – décès suivant le déploiement de l'AI.

Le graphique 6 nous indique que sur les 328 déploiements d'AI, 259 (79%) des sujets n'ont subi aucune blessure, alors que 57 (17%) ont subi des blessures primaires et 12 (4%) ont nécessité des soins en consultation externe. Des 12 cas de sujets ayant obtenu des soins en consultation externe, 5 consistaient à retirer les sondes ou à traiter les blessures déjà existantes ou que les sujets s'étaient eux-mêmes infligées. Les autres étaient des mesures de précaution ou en réponse à un comportement trompeur de la part des sujets. Tous les sujets qui ont obtenu des soins en consultation externe ont ensuite reçu leur congé de l'hôpital et ont été remis aux mains de la police.

Le graphique 7 nous montre la corrélation entre les blessures des sujets et leurs comportements rapportés.



**Graphique 6** Blessures rapportées associées à l'usage des AI





**Graphique 7 Blessures associées aux comportements des sujets**

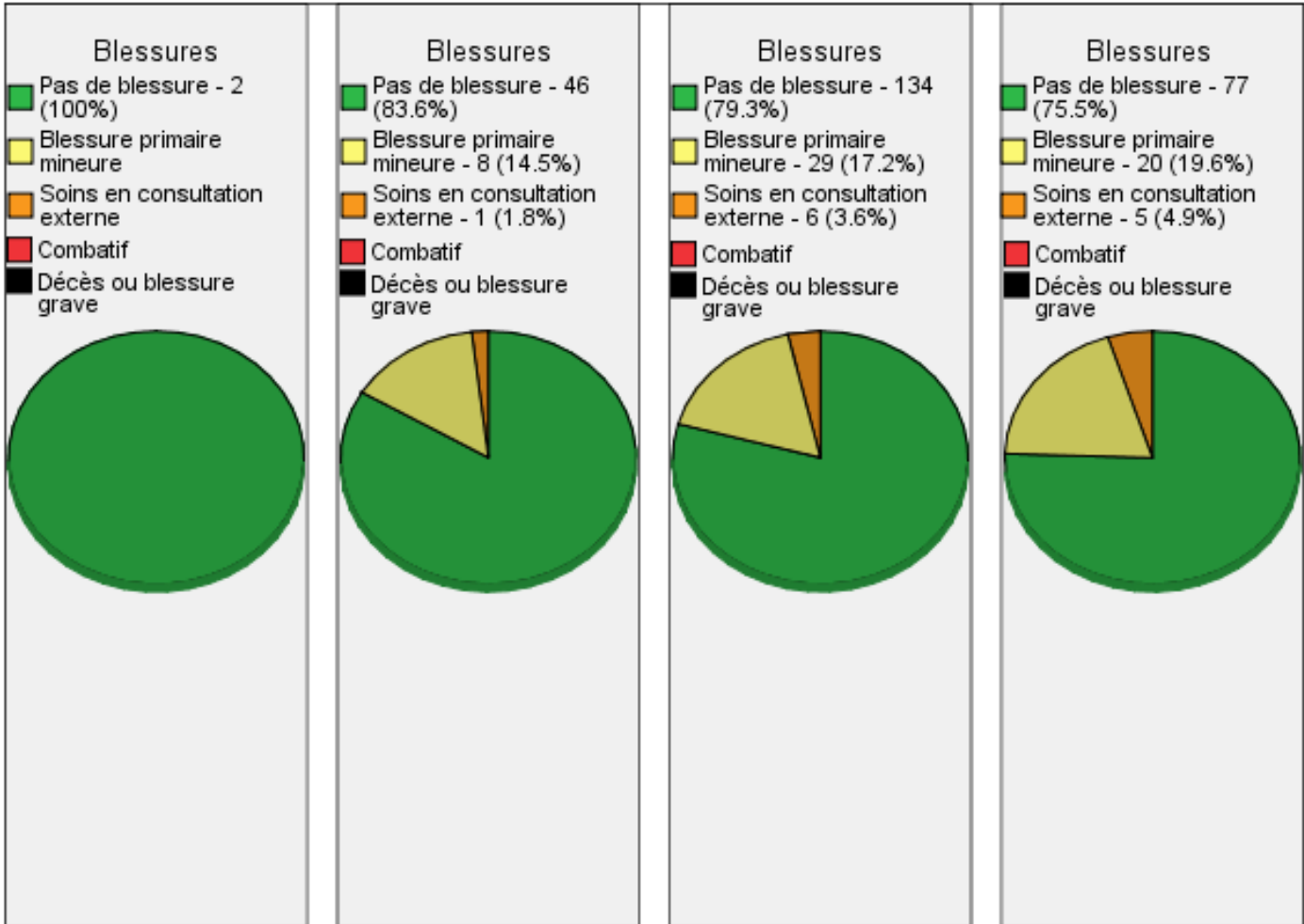
### Comportement des sujets

#### Résistance passive

#### Résistance active

#### Combatif

#### Décès ou blessure grave





### Armes à impulsions – présence d'alcool et/ou d'autres substances

Le tableau 4 fait état de la présence d'alcool ou d'autres substances soupçonnées chez le sujet. À l'échelle nationale, la présence d'alcool ou d'autres substances a été rapportée dans 279 incidents (85,1% des cas) au cours de la période de référence. Le pourcentage de 14,9% de « non » ne signifie pas qu'il y avait absence d'alcool ou d'autres substances, mais que ces substances n'ont pas été détectées par l'agent ayant rédigé le rapport sur l'incident. Le graphique 8 à la page suivante établit la corrélation entre les comportements des sujets et la présence d'alcool ou d'autres substances.

**Tableau 4** Présence perçue d'alcool ou d'autres substances

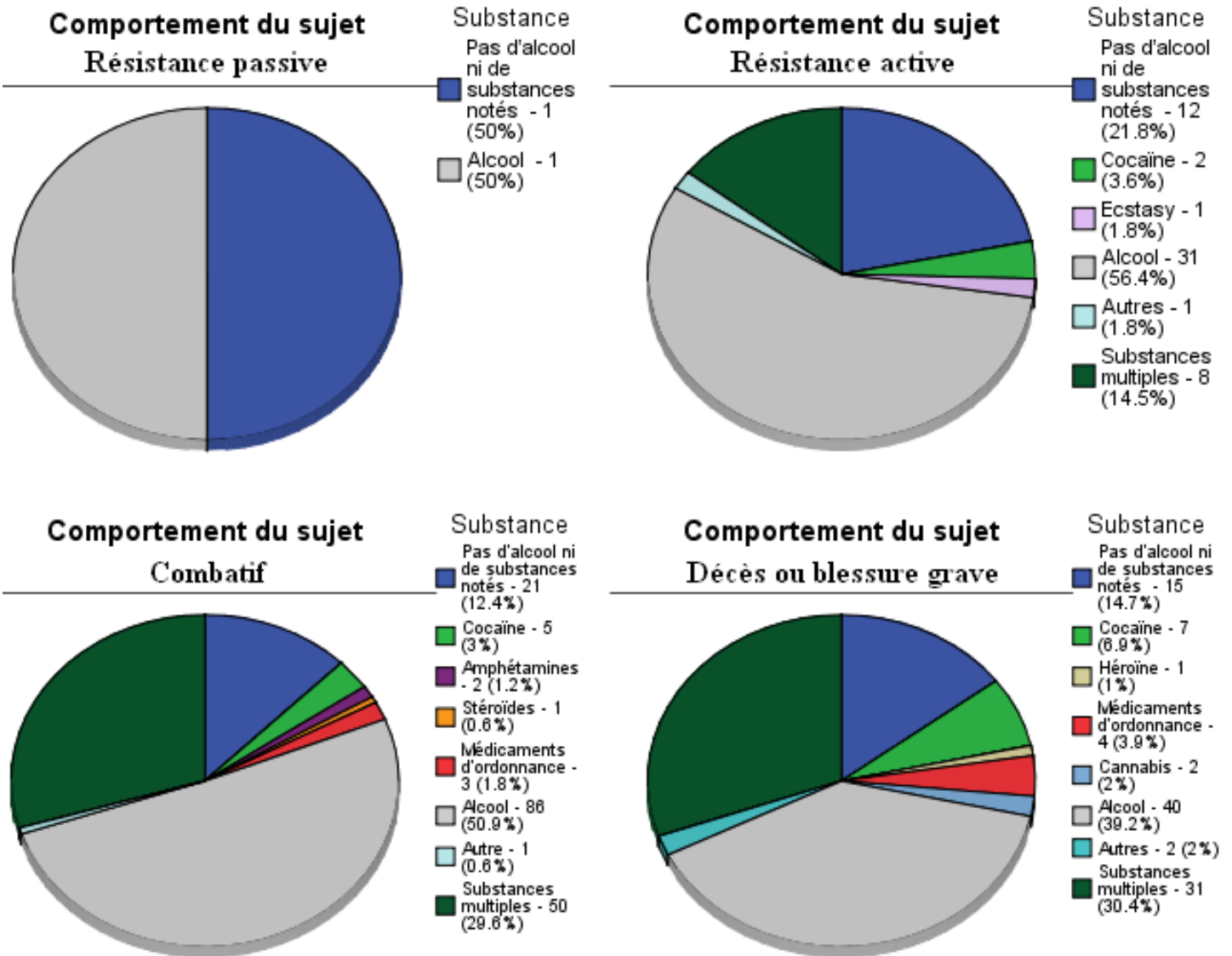
Présence	Alcool ou substance	
	Nombre	Pourcentage
Oui	279	85,1%
Non	49	14,9%
Total	328	100%





## Graphique 8

### Présence d'alcool et/ou d'autres substances et comportements des sujets



(Note: cf. annexe D pour le tableau).

Approuvé par :  
 Insp. K.T. LIGHTFOOT  
 Agent responsable, programme national du  
 recours à la force et programmes  
 opérationnels  
 SPCCA

Préparé par :  
 Sergent K. Beson  
 Caporal K Lackie  
 Membre civil Simon Baldwin  
 Unité nationale sur le recours à la force  
 SPCCA



## ANNEXE A

Nombre total de membres de la force régulière  
déployés pendant la période du rapport

Province et division		MEMBRES RÉGULIERS DE LA GRC FAISANT PARTIE DES EFFECTIFS AU 30-06-2008
OTTAWA	A	236
TNL	B	502
QC	C	973
MB	D	931
CB	E	5994
SK	F	1159
TNO	G	185
NÉ	H	1081
NB	J	885
AB	K	2468
ÎPÉ	L	129
YK	M	122
Dir. gén.	N	1805
ON	O	1237
REGINA	DÉPÔT	138
NU	V	104
Total:		17949

(\* Remarque : Le recours aux abréviations des provinces dans ce rapport a pour but d'indiquer les données de la GRC et il ne s'agit pas de statistiques provinciales en matière d'exécution de la loi.)



## ANNEXE B

Province et division		AI achetées par division April à juin 2008		
		M26	X26	Total:
OTTAWA	A	0	0	0
TNL	B	0	2	2
QC	C	0	1	1
MB	D	0	1	1
CB	E	2	35	37
SK	F	0	25	25
TNO	G	0	0	0
NÉ	H	0	4	4
NB	J	0	5	5
AB	K	0	22	22
ÎPÉ	L	0	0	0
YK	M	0	0	0
DG	N	0	0	0
ON	O	0	0	0
REGINA	DÉPÔT	0	0	0
NU	V	0	0	0
Total:		2	95	97

Province et division		AI aliénées par division April à juin 2008		
		M26	X26	Total:
SK	F	0	1	1
NB	J	0	1	1
Total:		0	2	2



## ANNEXE C

Région	Nombre de membres ayant reçu une formation d'utilisateur sur les AI (000028) entre 2001 et le 30 juin 2008								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Du 1 janvier au 31 mars 2008	Du 1 avril au 30 juin 2008
Pacifique	121	190	871	541	348	315	640	98	55
Nord-ouest	6	330	1247	762	577	238	443	123	99
Dir. gén.	47	47	173	88	26	40	3	4	22
Centre	8	53	216	124	54	52	24	30	6
Atlantique	7	89	395	383	252	252	170	135	40
<b>Total:</b>	<b>189</b>	<b>709</b>	<b>2902</b>	<b>1898</b>	<b>1257</b>	<b>897</b>	<b>1280</b>	<b>390</b>	<b>222</b>

Région	Nombre de membres ayant reçu une nouvelle attestation sur les AI * (000279) entre 2001 et le 30 juin 2008								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Du 1 janvier au 31 mars 2008	Du 1 avril au 30 juin 2008
Pacifique	0	14	74	3	29	31	0	38	57
Nord-ouest.	0	38	26	18	22	36	0	228	131
Dir. gén.	0	11	12	14	4	10	0	2	15
Centre	0	2	17	17	2	11	0	30	38
Atlantique	0	2	30	17	20	27	0	58	75
<b>Total:</b>	<b>0</b>	<b>67</b>	<b>159</b>	<b>69</b>	<b>77</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>356</b>	<b>316</b>

\*Comprend les utilisateurs et les instructeurs, puisqu'il n'existe à l'heure actuelle aucun cours de recertification des instructeurs.

Région	Nombre d'instructeurs ayant suivi le cours d'instructeur sur les AI (000029) entre 2001 et le 30 juin 2008								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Du 1 janvier au 31 mars 2008	Du 1 avril au 30 juin 2008
Pacifique	S/O	S/O	S/O	S/O	24	394	232	0	0
Nord-ouest	S/O	S/O	S/O	S/O	35	323	570	18	19
Dir. gén.	S/O	S/O	S/O	S/O	8	46	4	1	0
Centre	S/O	S/O	S/O	S/O	15	46	27	1	3
Atlantique	S/O	S/O	S/O	S/O	16	129	145	0	0
<b>Total:</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98</b>	<b>938</b>	<b>978</b>	<b>20</b>	<b>22</b>



## ANNEXE D

### Présence perçue d'alcool et/ou d'autres substances selon le comportement du sujet

Substance			Comportement du sujet				Total
			Résistant passif	Résistant actif	Combatif	Décès ou blessure corporelle grave	
Aucune présence constatée d'alcool ou de substance	Nombre	1	12	21	15	49	
	% - substances	2.0%	24.5%	42.9%	30.6%	100.0%	
	% - comportement du sujet	50.0%	21.8%	12.4%	14.7%	14.9%	
	% - total	0.3%	3.7%	6.4%	4.6%	14.9%	
	Cocaïne	Nombre	0	2	5	7	14
		% - substances	0.0%	14.3%	35.7%	50.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	3.6%	3.0%	6.9%	4.3%
		% - total	0.0%	0.6%	1.5%	2.1%	4.3%
	Héroïne	Nombre	0	0	0	1	1
		% - substances	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%	0.3%
		% - total	0.0%	0.0%	0.0%	0.3%	0.3%
Amphétamines	Nombre	0	0	2	0	2	
	% - substances	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	1.2%	0.0%	0.6%	
	% - total	0.0%	0.0%	0.6%	0.0%	0.6%	
Ecstasy	Nombre	0	1	0	0	1	
	% - substances	0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	1.8%	0.0%	0.0%	0.3%	
	% - total	0.0%	0.3%	0.0%	0.0%	0.3%	
Stéroïdes	Nombre	0	0	1	0	1	
	% - substances	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	0.6%	0.0%	0.3%	
	% - total	0.0%	0.0%	0.3%	0.0%	0.3%	
Médicaments d'ordonnance	Nombre	0	0	3	4	7	
	% - substances	0.0%	0.0%	42.9%	57.1%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	1.8%	3.9%	2.1%	
	% - total	0.0%	0.0%	0.9%	1.2%	2.1%	
Cannabis	Nombre	0	0	0	2	2	
	% - substances	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	0.0%	2.0%	0.6%	
	% - total	0.0%	0.0%	0.0%	0.6%	0.6%	
Alcool	Nombre	1	31	86	40	158	
	% - substances	0.6%	19.6%	54.4%	25.3%	100.0%	
	% - comportement du sujet	50.0%	56.4%	50.9%	39.2%	48.2%	
	% - total	0.3%	9.5%	26.2%	12.2%	48.2%	
Autres	Nombre	0	1	1	2	4	
	% - substances	0.0%	25.0%	25.0%	50.0%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	1.8%	0.6%	2.0%	1.2%	
	% - total	0.0%	0.3%	0.3%	0.6%	1.2%	
Substances multiples	Nombre	0	8	50	31	89	
	% - substances	0.0%	9.0%	56.2%	34.8%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	14.5%	29.6%	30.4%	27.1%	
	% - total	0.0%	2.4%	15.2%	9.5%	27.1%	
Total	Nombre	2	55	169	102	328	
	% - substances	0.6%	16.8%	51.5%	31.1%	100.0%	
	% - comportement du sujet	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	
	% - total	0.6%	16.8%	51.5%	31.1%	100.0%	



## APPENDIX E



### Divisions

<b>DG – Direction générale, Ottawa, Ontario</b>	<b>H – Nouvelle-Écosse</b>
<b>A – Ottawa, Ontario</b>	<b>J – Nouveau-Brunswick</b>
<b>B – Terre-Neuve</b>	<b>K – Alberta</b>
<b>C – Québec</b>	<b>L – Île-du-Prince-Édouard</b>
<b>D – Manitoba</b>	<b>M – Territoire du Yukon</b>
<b>E – Colombie-Britannique</b>	<b>O – Ontario</b>
<b>F – Saskatchewan</b>	<b>T – Dépôt</b>
<b>G – Territoires du Nord-Ouest</b>	<b>V – Nunavut</b>